



BREVET PROFESSIONNEL Responsable d'Entreprise Agricole (B.P. – R.E.A.)

Viticulture,
arboriculture fruitière
ou cultures légumières

**En alternance ou en
formation continue**

Durée

1008 heures en centre, dont 903h en présentiel et 105h en distanciel et 343h en entreprise. En alternance, sur 2 ans (500 heures en centre/an).

Dates

Janvier à Octobre

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

**Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.**

Le travail et les métiers

L'agriculteur assure la marche quotidienne de son exploitation. Pour cela, il doit maîtriser les techniques de culture tout en étant un bon gestionnaire. Il assure tout ou partie des travaux avec, éventuellement, des salariés agricoles permanents et/ou saisonniers. Il gère la commercialisation de sa production.

Les débouchés / métiers visés : Les métiers ciblés sont ceux d'agriculteur-riche et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es de niveau 4. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer avec les aides de l'État.

Poursuites d'études : formations complémentaires « Agro-écologie », taille des arbres fruitiers.

Les objectifs pédagogiques sont d'amener les apprenants à « être capable de » :

- se situer en tant que professionnel responsable d'entreprise agricole,
- piloter le système de production
- conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- valoriser les produits ou services de l'entreprise
- transformer la production de fruits et légumes ou de raisin de cuve
- Réaliser les opérations de production de miel
- Mettre en place un système agroforestier
- Améliorer la performance énergétique de l'entreprise agricole.

Le public concerné et modes de financement :

Public jeune ou adulte (demandeurs d'emploi ou salariés) ; exploitant agricole, conjoint ou associé d'exploitant, aide familial.

Contrat de professionnalisation ; Contrat d'apprentissage ; CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF.

Mode de financement : Région Sud/FSE ; autres financements : nous contacter.

Les prérequis et les conditions d'entrée

- ◆ Avoir un projet professionnel d'installation en agriculture.
- ◆ Avoir 1 an d'expérience professionnelle.
- ◆ Etre titulaire d'un CAP (ou diplôme homologué de même niveau, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou classe de seconde générale).
Si le candidat ne possède aucun diplôme, justifier de 3 ans d'expérience (salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat) dans un secteur non agricole ou d'1 an dans le secteur agricole.
- ◆ Satisfaire à un entretien oral.
- ◆ L'entrée en formation se fera sous réserve de la validation de la Commission (délai d'accès : nous contacter).
- ◆ Adaptation de parcours possible en fonction du résultat du positionnement.

Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique pratique différentes modalités pédagogiques pour favoriser au mieux les apprentissages : travaux individuels, travaux de groupe, visites d'entreprises, visites d'organismes agricoles, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Mise à jour : Sept 2024



Contenu de la formation

La formation est organisée en unités capitalisables (UC) visant à valider 7 capacités (C) nécessaires à un exploitant agricole.

Le calendrier de formation est modulable en fonction des choix et du projet professionnel de chaque candidat et des contraintes du centre.

C1 – Se situer en tant que professionnel	C11 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C12 - Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
C2 - Piloter le système de production	C21 - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements C22 - Gérer le travail
C3 - Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	C31 - Combiner les différentes activités liées aux productions C32 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
C4 - Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	C41 - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers C42 - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
C5 - Valoriser les produits ou services de l'entreprise	C51 - Commercialiser un produit ou un service C52 - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
C6A - C6B - UCARE 1 : Transformer la production de Fruits & Légumes OU Vinification	C61 - Organiser l'atelier de transformation C62 - Réaliser les opérations liées à la transformation
C6C - UCARE 2 : Réaliser les opérations de production de miel	C6C 1 - Elaborer l'itinéraire technique C6C 2 - Réaliser les travaux de l'atelier de production
C7A UCARE 3 : Mettre en place un système agroforestier	C7A 1 - Réaliser un diagnostic préalable au projet agroforestier C7A 2 - Elaborer un projet de production agroforestière
C7B — UCARE 4 : Améliorer la performance énergétique de l'entreprise agricole	C7B 1 - Réaliser un choix de réduction de consommation énergétique C7B 2 - Réaliser un choix de production d'énergie

Évaluation

Les évaluations sont réalisées sous la forme d'entretiens individuels d'explicitation oral, basé sur un support écrit. Elles se déroulent tout au long de l'année, suivant le plan d'évaluation établi en amont. Les évaluations se déroulent devant un jury de formateur et/ou de professionnels experts qui évalue si les capacités visées sont atteintes.


Validation de la formation

Le candidat ayant validé les 7 capacités se verra attribuer le BP REA (niveau 4), diplôme du Ministère de l'Agriculture (Fiche RNCP n° 38093-01/01/2024).

Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison).

Contact : Vanessa LANZILLOTTA et Ludovic CLEMENSON / 04 90 60 80 90
vanessa.lanzillotta@educagri.fr / ludovic.clemenson@educagri.fr

 **Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.**
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perrri@educagri.fr